

Actes de la Conférence générale

32e session

Paris, 29 septembre - 17 octobre 2003

Volume 1

Résolutions

48 Développement durable des petits Etats insulaires en développement : poursuite de la mise en oeuvre et examen du Programme d'action de la Barbade (Barbade + 10)¹

La Conférence générale,

Rappelant la Déclaration et le Programme d'action adoptés par la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement, tenue à la Barbade en avril-mai 1994,

Reconnaissant que, face aux défis du développement, les petits Etats insulaires en développement rencontrent des problèmes particuliers en raison de leur faible taille, de leur isolement, de leur dispersion géographique, de leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles ainsi qu'aux variations du climat et aux changements climatiques, de la fragilité de leurs écosystèmes, des difficultés de transport et de communication, de leur éloignement des marchés, de leur vulnérabilité aux chocs économiques et financiers venus de l'extérieur, du peu d'ampleur de leurs marchés intérieurs, de l'absence et de l'épuisement des ressources naturelles, de la faiblesse de leurs ressources en eau douce, de leur forte dépendance à l'égard des importations, des problèmes que leur pose la gestion des déchets, de l'érosion des valeurs sociales et culturelles ainsi que des problèmes liés aux migrations et aux transformations sociales,

Reconnaissant la grande diversité culturelle des petits Etats insulaires, notamment la variété des liens qui unissent chacune des îles avec les autres et avec le reste du monde,

Consciente des efforts significatifs que déploient les petits Etats insulaires en développement pour parvenir au développement durable et de la nécessité de continuer à renforcer leurs capacités pour qu'ils puissent participer efficacement au système multilatéral financier et commercial,

Rappelant que l'UNESCO mène des projets ayant spécialement pour cible les petites îles depuis plus de 30 ans, notamment l'étude à l'échelle de l'Organisation tout entière préparée pour la Conférence de 1994 de la Barbade et qui s'est traduite par un document intitulé "Island Agenda - An Overview of UNESCO's Work on Island Environments, Territories and Societies",

Rappelant également les mesures prises plus récemment par l'UNESCO pour oeuvrer en liaison étroite avec ses Etats insulaires en développement membres et associés afin d'optimiser les bénéfices tirés des programmes et projets de l'Organisation, notamment les thèmes transversaux concernant l'élimination de la pauvreté et la promotion des technologies de l'information et de la communication,

Rappelant en outre à cet égard les initiatives prises par l'UNESCO pour promouvoir la coopération intersectorielle et interrégionale dans les domaines liés au développement durable des régions côtières et des petites îles, comme la création par la Conférence générale à sa 28e session en 1995 de la plateforme pour les régions côtières et les petites îles (CSI),

Tenant compte des processus de consultation menés par l'UNESCO au cours de la période 1997-1999, dont "Les Assises du Pacifique", "Les Assises des Caraïbes" et "le Forum 2000 sur l'océan Indien",

Rappelant les débats du Conseil exécutif à sa 159e session en mai 2000 et sa décision relative à l'application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement (159 EX/Déc., 7.1.1),

Prenant note de l'attention privilégiée accordée aux petits Etats insulaires en développement dans la Déclaration sur le développement durable et le Plan d'application adoptés par le Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002, ainsi que de l'appel lancé par l'Assemblée générale des Nations Unies pour qu'il soit envisagé de convoquer une réunion internationale pour un examen approfondi de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade,

¹ Résolution adoptée sur les rapports des Commissions I, II, III, IV et V respectivement aux 18e, 19e, 20e et 21e séances plénières, les 15, 16 et 17 octobre 2003.

- Prenant note* de la décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 57/262 de convoquer une réunion internationale en 2004 à Maurice dont une partie aura lieu à un niveau élevé, pour procéder à un examen approfondi de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement,
- Notant également* que la Commission du développement durable de l'Organisation des Nations Unies, à sa onzième session (New York, 28 avril - 9 mai 2003), a invité la communauté internationale, les organismes des Nations Unies et les organes intergouvernementaux à appuyer les initiatives régionales et à collaborer étroitement avec les organisations et institutions régionales, afin d'accélérer la préparation de la réunion d'examen,
- Notant de surcroît* que la Commission du développement durable, à sa onzième session, a invité la communauté internationale des donateurs et des acteurs du développement et les organisations internationales à communiquer, pour le 31 janvier 2004 au plus tard, des renseignements sur les activités qu'ils mènent à l'appui du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement, ainsi que des éléments pour des recommandations concernant les mesures supplémentaires qui pourraient être prises afin d'appliquer intégralement celui-ci,
- Se félicitant* des premières mesures prises par l'UNESCO pour répondre à ces invitations, notamment la désignation d'un point focal de l'UNESCO pour le processus Barbade + 10 et la participation de l'UNESCO à l'Equipe spéciale interinstitutions chargée de Barbade + 10 et des préparatifs de la réunion qui se tiendra à Maurice en 2004, ainsi que des efforts déployés à l'échelle de l'Organisation pour mettre sur pied un site Web interactif devant faciliter l'accès du public aux informations sur les importants travaux que mène l'Organisation en vue d'assurer des conditions d'existence viables dans les petits Etats insulaires en développement,
- Rappelant* que les commissions nationales pour l'UNESCO ont vivement insisté sur l'importance du développement durable des petits Etats insulaires en développement à leur neuvième consultation tenue à Nadi (Fidji), du 7 au 11 juillet 2003,
1. *Demande instamment* aux Etats membres et Membres associés :
 - (a) de participer activement à la préparation, à la tenue et au suivi de la réunion internationale qui se tiendra à Maurice (août-septembre 2004) en vue d'organiser un examen approfondi de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement ;
 - (b) de mobiliser les programmes et réseaux de l'UNESCO dans leur pays et région afin de mieux promouvoir encore la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade, notamment en faisant appel aux médias et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pour favoriser le dialogue entre les parties prenantes, la compréhension régionale et interrégionale et l'action concertée ;
 2. *Demande instamment* aux organisations non gouvernementales entretenant des relations officielles avec l'UNESCO :
 - (a) d'oeuvrer en partenariat étroit avec les gouvernements et autres parties prenantes à la préparation de la réunion qui se tiendra à Maurice et à son suivi ;
 - (b) de participer activement à la représentation de la société civile lors de la réunion à Maurice et durant ses préparatifs aux niveaux national, régional et international ;
 3. *Invite* le Directeur général :
 - (a) à continuer de prendre des mesures concrètes en vue de la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade dans le cadre des programmes et des projets de l'UNESCO, en étant spécialement attentif aux synergies que peuvent susciter toutes sortes d'interactions et de coopérations - tant au sein des différents éléments qu'entre eux, qu'il s'agisse des secteurs de la société, des disciplines, des divers groupes d'acteurs (pouvoirs publics, société civile, jeunes, secteur privé, secteurs de la recherche et de l'éducation), des régions, des institutions et des organisations à différents niveaux (local, national, sous-régional, régional, international) ;
 - (b) à contribuer à l'examen approfondi de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade, notamment en déployant des efforts appropriés pour assurer le rassemblement, la synthèse et la diffusion des informations sur la contribution passée, actuelle et à venir de l'UNESCO au développement durable des petits Etats insulaires en développement ;
 - (c) à faire rapport au Conseil exécutif à sa 169e session sur la situation et les préparatifs de la réunion prévue à Maurice et sur les résultats qui en sont attendus ;
 - (d) à faire rapport à la Conférence générale à sa 33e session (2005) sur les résultats et le suivi de la réunion internationale tenue à Maurice (août-septembre 2004), à introduire des propositions pertinentes dans le 33 C/5 et les documents C/5 des exercices biennaux ultérieurs et à prendre pleinement en compte les résultats cette réunion lors de la préparation de la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4).